

APEF Apef Bruz (H)

Votre référent : Gwénola RICHARD

Adresse : 5 impasse Irène Joliot-Curie 35170 Bruz

Tél : 02 22 74 03 22

Email : bruz@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP500259775

Structure agréée : SAP500259775

Structure autorisée : SAP500259775

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus STAR : Ligne 59

Arrêt Anita Conti

Accès PMR : Oui

Organigramme

Directeur : Hervé LEPIEZ

Responsable d'Agence : Gwenola RICHARD

Coordinatrice de secteur : Coralie CARDIN

Coordinatrice de secteur (Apprentie) : Célia ROLLAND

Intervenants à domicile

Autorités administratives :

DDETS : 3B, Avenue de Belle FONTAINE, 35510 Cesson-Sévigné, France

ARS : 6, Place des Colombes - CS14253 - 35042 Rennes Cedex

CD : Hôtel du Département - 3, Avenue de la Préfecture 35000 Rennes

Zone d'intervention :

BRUZ - Cantons de Bruz, Guichen, Janzé, Bain de Bretagne, Châteaugiron

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Vyv Ecoute et Solutions, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance France (EAF), Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), AP Solutions GmbH (Mondial Assistance) et Mutuelles diverses, EZIO.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

“ TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * ”

APEF BRUZ

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**

MÉNAGE REPASSAGE

Détente	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Bien-être	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Evasion	32,27 €	35,50 €	17,75 €
Ponctuel	35,09 €	38,60 €	19,30 €

AIDE A DOMICILE

Aide + Accompagnements	33,18 €	36,50 €	18,25 €
Aide + Accompagnements ponctuel	33,18 €	36,50 €	18,25 €

GARDE D'ENFANTS

Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	33,18 €	36,50 €	18,25 €
Garde d'enfants + 3 ans	32,27 €	35,50 €	17,75 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	36,82 €	40,50 €	20,25 €

BRICOLAGE

Ponctuel	46,82 €	51,50 €	25,75 €
----------	---------	---------	---------

JARDINAGE

Régulier	42,92 €	51,50 €	25,75 €
Ponctuel	42,92 €	51,50 €	25,75 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Soutien scolaire	37,50 €	34,09 €	Assistance informatique	53,00 €	44,17 €
Cuisine à domicile	48,00 €	43,64 €	Cours de gym à domicile	63,00 €	52,50 €
Démarches administratives	42,00 €	38,18 €	Présence et vigilance à domicile	43,00 €	35,83 €
Mise en beauté (***)	63,00 €	57,27 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	39,00 €	35,45 €	Téléassistance Assistance Senior Plus (à partir de)	29,90 €	24,92 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 10,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,50 € TTC / km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'intervacation : 4,00 € TTC par intervention (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'enlèvement des déchets verts : 10,00 € TTC (8,33 € HT) par remorque d'un poids inférieur à 50 Kg

Frais d'enlèvement des déchets verts : 35,00 € TTC (29,17 € HT) par remorque d'un poids supérieur à 50 Kg

Les frais de gestion et d'intervacation ne s'appliquent pas aux prestations assistances et financées



TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS
“ MODE PRESTATAIRE *
APEF BRUZ

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Tarif APA 25,00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 9,30 € TTC	32,51 €	34,30 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	26,07 €	27,50 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Tarif PCH 25,00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 9,30 € TTC	32,51 €	34,30 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	34,60 €	36,50 €	18,25 €
Assistance aux personnes handicapées	34,60 €	36,50 €	18,25 €

CAISSES DE RETRAITE

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	29,36 €	32,30 €	50% du reste à charge de votre facture
MSA - Mutuelle sociale agricole	29,36 €	32,30 €	
CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	29,36 €	32,30 €	
CNMSS - Caisse nationale militaire de sécurité sociale	29,36 €	32,30 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.
Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,50 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Modalités de facturation : Les frais de gestion et d'intervacation ne s'appliquent pas aux prestations assistances et financées. Tout 1/4 d'heure entamé est facturé. Minimum de facturation = 1h00.



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	
				Aide *	Assistance **
MENAGE					
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X		
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X		
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X		
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X		
Faire les lits		X	X		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X		
Cirer et ranger les chaussures			X		
REPASSAGE					
Repasser et ranger les vêtements		X	X		
Repasser et ranger les matières délicates		X	X		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X		
ENTRETIEN DU LINGE					
Trier, étendre, plier le linge		X	X		
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X		
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X		
Apporter et récupérer au pressing			X		
Effectuer des travaux simples de couture			X		
GESTION DES COURSES					
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X		
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X		
PREPARATION DES REPAS					
Préparer des repas simples		X	X		
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X		
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE					
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		
Entretenir les plantes		X	X		
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X		
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		
HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS					
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)				X	
Aider à la toilette et aux changes					X
Aider à l'habillage et au déshabillage					X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)					X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur					X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***				X	X

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****	Jardinage / Bricolage
	DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le ramassage des feuilles
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	Le débroussaillage
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	La plantation de petits végétaux
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	La taille des haies, arbustes et arbres
Organiser les siestes	X		X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Accompagner à la propreté	X		X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
Accompagner au bain, à la douche	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Accompagner dans la petite toilette	X		X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Gérer les changes	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Garder les enfants malades	X	X	X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X	L'arrosage manuel des végétaux,
Aider aux devoirs	X	X	X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	LE POTAGER
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

**** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.